

MISÈRE DE LA KABYLIE

Neuvième partie: L'AVENIR POLITIQUE; LES CENTRES COMMUNAUX.

«Quand la démocratie remplacera le caïdat»

Je voudrais envisager à partir de maintenant, sans jouer à l'économiste distingué et sous le seul angle du bon sens, l'avenir politique, économique et social qu'on pourrait souhaiter à la Kabylie. J'ai assez dit la misère de ce pays. Mais on ne saurait se borner à la description de cette détresse sans trahir du même coup la tâche qu'elle commande.

Je voudrais aussi prévoir ici une méthode. Devant une situation aussi pressante, il s'agit de faire vite et on aurait mauvaise grâce à imaginer des systèmes utopiques et à préconiser des solutions chimériques. C'est pourquoi dans chacune des suggestions qui seront exposées ici, on partira non des principes hasardeux, mais des expériences mêmes qui ont été déjà tentées en Kabylie ou qui sont en train de l'être. Comme il est naturel rien ici n'est inventé. Un conférencier de talent le disait récemment avec force: en matière de politique, il n'y a pas de droits d'auteur. C'est le bien d'un peuple fraternel qu'il s'agit de rechercher ici et c'est la seule tâche que nous nous proposons.

Le centre des Oumalous

Il faut partir de ce principe que si quelqu'un peut améliorer le sort des Kabyles, c'est d'abord le Kabyle lui-même. Les trois quarts de la Kabylie vivent sous le régime de la commune mixte et du caïdat. Je ne referai pas après tant d'autres le procès d'une forme politique qui n'a que de très lointains rapports avec la démocratie. On a tout dit sur les abus engendrés par cette organisation. Mais dans le cadre même de la commune mixte, il est désormais possible aux Kabyles de faire leurs preuves en matière administrative.

Par décret du 27 avril 1937 (1), un législateur généreux a envisagé la possibilité d'ériger certains douars d'Algérie en communes et d'en confier la direction aux indigènes eux-mêmes sous le contrôle d'un administrateur. Plusieurs expériences ont été faites en pays arabe et en pays kabyle. Et si cette tentative est susceptible de réussite, l'extension des douars-communes n'a pas de raison d'être retardée. Or une expérience magnifique d'enseignements se déroule en ce moment en Kabylie et c'est elle que j'ai voulu voir. Depuis janvier 1938, le douar des Oumalous, à quelques kilomètres de *Fort-National* (*), fonctionne en douar-commune, sous la présidence de M. Hadjerès. Grâce à l'obligeance et à l'intelligente compétence de celui-ci, j'ai pu voir sur place le fonctionnement de ce douar et me documenter sur ses réalisations. Le douar des Oumalous comprend 18 villages et 12.000 administrés (2). Au centre géographique du douar, on a élevé une mairie et quelques dépendances. Cette mairie fonctionne comme toutes les mairies, mais l'avantage qu'elle présente pour les habitants, c'est qu'elle leur évite les longs déplacements pour formalités administratives. Au mois de mai 1938, la mairie

(1) **Note n°3 de l'éditeur:** Méprise, oubli, coquille? Le décret du 25 août 1937 lança cette expérience des centres municipaux qui, personnes morales, acquièrent la personnalité juridique (budget, dépenses, recettes propres); il conduit les indigènes sur le lent chemin de la liberté communale, communes de plein exercice. Le décret du 29/08/1945 les en rapprochera davantage.

(*) A trente kilomètres environ de Tizi-Ouzou; depuis 1962: Larbaa Nath Irathen - Larbaa n At Iraten. (Note A.M.).

(2) **Note n°4 de l'éditeur:** Le chiffre, «1.200» dans *Alger républicain*, en lettres dans les éditions postérieures, est une coquille. Les Oumalous (ancienne tribu des *Ait Irdjen*) constituaient un douar de la commune mixte de *Fort-National* avec «18» villages, dit Camus. Le nombre d'habitants avoisinait les 12.000 peut-être les 16.000. Cf. supra, p. 134: «chaque village aura un représentant par 800 habitants [...] la djemaâ des Oumalous [...] en compterait 20».

n'a pas délivré moins de 517 pièces à ses administrés. Et pendant la même année elle a facilité l'émigration de 515 Kabyles.

Avec un budget minime de 200.000 francs, cette municipalité en miniature composée d'élus kabyles, portés au pouvoir par des électeurs kabyles, fait vivre depuis un an et demi une communauté indigène où personne ne se plaint. Pour la première fois, les Kabyles ont affaire à des élus qu'ils peuvent contrôler, qui leur sont abordables et avec qui ils discutent et ne subissent pas.

À juste titre, ces biens leur paraissent inestimables. Et c'est pourquoi on ne saurait être trop prudent dans la critique de ces nouvelles expériences. Seules, les améliorations proposées par M. Hadjerès me paraissent pertinentes. Car jusqu'à présent, en effet, la municipalité des douars-communes élue au scrutin de liste choisissait sans doute son président. Mais le douar conservait quand même son caïd et demeurait sous le contrôle de l'administrateur. Les fonctions de ces trois responsables sont par suite assez mal définies et il y aurait avantage à les préciser et à les limiter.

D'autre part, l'expérience des douars-communes a soulevé quelques protestations sur l'esprit desquelles je ne m'arrêterai pas et provoqué quelques critiques qui méritent un examen. Dans une campagne de presse récente, on a tenté de démontrer que le douar était une unité administrative artificielle et qu'on risquait de réunir dans le cadre du douar-commune des villages et des fractions dont les intérêts sont opposés. Ceci n'est pas vrai, il faut le dire tout de suite, dans la majorité des cas. Cette situation peut cependant se rencontrer. Mais la même campagne de presse tendait à transférer du douar au village le bénéfice de l'expérience envisagée. Et cette idée se heurte alors à toutes les objections. D'une part, la majorité des villages n'ont aucune ressource. Il y a, par exemple, des villages qui n'ont, pour tout bien commun, qu'un frêne ou qu'un figuier dans l'indivision. D'autre part, les villages kabyles sont en trop grand nombre et on ne peut songer à réaliser un pareil émiettement des municipalités dont le contrôle serait impossible à réaliser.

Il reste, il est vrai, à tenter un regroupement des villages suivant leur unité géographique et culturelle. Mais les anciennes divisions étant maintenues dans le cadre de la commune mixte, il en résulterait une somme de complications administratives qu'il faudrait éviter.

Un exemple de démocratie exemplaire vu par un Kabyle

C'est sans doute pourquoi il paraît préférable d'assouplir l'actuelle législation sans rien changer au cadre administratif choisi. Et, là, je ne puis mieux faire que de résumer le plan d'amélioration politique que M. Hadjerès m'exposa avec une étonnante clairvoyance politique. Au vrai, ce plan revient à réaliser une démocratie encore plus complète dans le douar-commune et à la baser sur une sorte de représentation proportionnelle. S'il s'agit seulement d'éviter les heurts d'intérêts, en effet, M. Hadjerès est d'avis qu'il suffit de donner une expression à tous ces intérêts. Et c'est ainsi que le président propose, d'une part, que les élections ne se fassent plus au scrutin de liste, mais que chaque village élise ses représentants. La réunion de ces représentants formera le conseil municipal qui élira son président. Ainsi, les compétitions entre villages à l'intérieur d'un douar seront supprimées. D'autre part, les élections à l'intérieur du village se feront au scrutin proportionnel. Et chaque village aura un représentant par 800 habitants. Ainsi, les rivalités à l'intérieur du village seront également supprimées. Par ce moyen, la *djemaâ* (*) des Oumalous, par exemple, au lieu de 16 membres en compterait 20. D'autre part, M. Hadjerès envisage l'érection en communes de tous les douars de la commune mixte de *Fort-National* et la mise en commun de toutes les ressources dans le budget unique de la commune mixte qui le répartirait entre les douars au prorata de leurs besoins et de leur population. Ainsi se trouverait réalisée au cœur du pays kabyle une sorte de petite république fédérative inspirée des principes d'une démocratie vraiment profonde. Et une vue si lucide des choses, un bon sens si remarquable m'apparaissent, en écoutant le président des Oumalous, comme un exemple pour beaucoup de nos démocrates officiels. En tout cas, je donne ici ce projet comme il est et il reste à souhaiter que l'administration sache en tirer parti.

L'indépendance administrative de la Kabylie

Si l'expérience des Oumalous a réussi, il n'y a aucune raison pour ne pas l'étendre. Bien des douars attendent qu'on les transforme en communes. Il en existe autour de *Michelet* (**), par exemple, qui sont nés plus viables encore que celui des Oumalous. Ils possèdent des marchés dont les revenus sont importants. Si l'ad-

(*) Unité politique locale berbère, et, par conséquence, assemblée locale la représentant. (Note A.M.).

(**) A 45 km au sud-est de Tizi-Ouzou. Depuis 1962: *Aïn El Hammam - Asqif n Tmana*. (Note A.M.).

ministration a l'intention de faire réussir cette expérience, ce sont ces douars, les *Menguellet* (*), les *Ouacif* (**), qu'elle doit ériger en communes. À cet égard, il arrive souvent que la commune mixte s'oppose à cette érection pour les douars qui possèdent des marchés, sous prétexte que les ressources de ces marchés (certains fournissent près de 150.000 francs par an) reviennent à la commune: or, ces douars sont pratiquement les seuls viables. Si, d'autre part, on considère que le douar-commune doit, dans un avenir prochain, rendre inutile la commune mixte, on conviendra que c'est celle-ci qu'on doit sacrifier.

On ne doit pas non plus reculer devant la transformation d'autres douars, comme les *Ouadhias* (***), en commune de plein exercice. Le centre des *Ouadhias* comporte déjà plus de cent électeurs français. Son marché rapporte 70.000 francs par an, ses impôts 100.000. Il y a là une expérience à faire, en permettant à des citoyens français d'origine kabyle de s'exercer à la vie civique.

L'avenir

En tout cas, cette politique généreuse ouvrirait la voie à l'émancipation administrative de la Kabylie. Cette émancipation, il suffit aujourd'hui de la vouloir réellement. Elle peut se poursuivre parallèlement au relèvement matériel de ce malheureux pays. Nous avons fait assez d'erreurs dans cette voie pour savoir utiliser aujourd'hui l'expérience qui suit tous les échecs. Je ne connais guère, par exemple, d'argument plus spécieux que celui du statut personnel quand il s'agit de l'extension des droits politiques aux indigènes. Mais en ce qui concerne la Kabylie, cet argument devient risible. Car ce statut, c'est nous qui l'avons imposé aux Kabyles en arabisant leur pays par le caïdat et l'introduction de la langue arabe. Et nous sommes mal venus aujourd'hui de reprocher aux Kabyles cela même que nous leur avons imposé.

Que le peuple kabyle soit mûr pour marcher vers une vie plus indépendante et plus consciente, j'en avais la preuve le matin où, revenant des Oumalous, je conversais avec M. Hadjerès. Nous étions allés jusqu'à une trouée d'où l'on découvrait l'immensité d'un douar qui s'étendait jusqu'à l'horizon. Et mon compagnon me nommant les villages, m'expliquait leur vie, comment le village imposait à chacun sa solidarité, forçait les habitants à suivre tous les enterrements afin que le convoi du pauvre fût aussi suivi que celui du riche, et comment, enfin, la peine la plus sévère était l'exclusion et la mise en quarantaine que personne ne pouvait supporter. Devant cet immense paysage où la lumière du matin bondissait, au-dessus de ce trou vertigineux où les arbres paraissaient des fumées et dont la terre fumait sous le soleil, je comprenais quel lien pouvait unir ces hommes entr'eux et quel accord les liait à leur terre. Je comprenais aussi combien peu leur eût été nécessaire pour vivre aussi en accord avec eux-mêmes. Et comment, alors, n'aurais-je pas compris ce désir d'administrer leur vie et cet appétit de devenir enfin ce qu'ils sont profondément: des hommes courageux et conscients chez qui nous pourrions sans fausse honte prendre des leçons de grandeur et de justice.

(*) Âarch - Iæerc de la commune de *Ain El Hamman*. (Note A.M.).

(**) Ouacif - At Wasif: commune du sud de la wilaya de Tizi Ouzou. (Note(A.M.)).

(***) Ouadhia - Iwadiyan, commune du sud de la wilaya de Tizi Ouzou. (Note(A.M.)).